



Information COVID 19, vaccination

Madame, monsieur, cher-e-s Conliégeoises et Conliégeois,

Veuillez trouver ci-après les éléments de renseignements utiles pour les habitant-e-s de Conliège.

- **Le calendrier** : nous tenterons de vous tenir au courant des évolutions via notre site Internet (www.conliege.fr) et les réseaux sociaux (mais n'hésitez pas à suivre l'actualité via les supports traditionnels d'information : la presse, le site mis en place par le gouvernement (www.sante.fr))
- **Les adresses** : liens et contacts pour les **prises de rendez-vous** auprès du centre de vaccination.

Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

- Par téléphone, le secrétariat de la mairie chaque jour de la semaine entre 9h et 12 h au : 03.84.24.13.20,
- ou par mail: mairie.conliege@wanadoo.fr

L'équipe municipale et les membres du CCAS de Conliège sont à votre écoute pour vous aider.

Avec nos sentiments les meilleurs,

Pour l'équipe municipale

Le maire

Jérôme Cordellier



VACCINATION COVID 19 COMMENT SE RENSEIGNER :

Deux numéros de téléphone à votre disposition :

- Numéro vert : 0800 009 110
- Centre de vaccination pour ECLA/Lons-le-Saunier = Parc des expositions Jura Parc
- Adresse rue du 19 mars 1962, 39570 Montmorot
- Les rendez vous s'échelonnent de 9h à 18 h
- [03 84 86 86 00](tel:0384868600)
- [Prendre rendez-vous en ligne](#) -

Carte interactive des centres de vaccination

<https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html> - dep-39

Vous obtiendrez la liste des centres de vaccination, les numéros de téléphone, les liens Internet pour la prise de rendez-vous.

Renseignements au travers des plateformes en ligne spécialisées dans la prise de rendez-vous

(sous réserve d'activation de leur part)

- Doctolib,
- Keldoc,
- Maia.

CALENDRIER:

Principe fondamental du gouvernement :
protéger en priorité les plus vulnérables face à la Covid-19

D'ici fin janvier :

- Personnes âgées en établissements (EHPAD, USLD, résidences autonomie, résidences services) ;
- Personnes handicapées hébergées dans des établissements spécialisés ;
- Personnels qui travaillent dans ces établissements lorsqu'ils sont âgés de 50 ans et plus ou présentant des comorbidités ;
- Professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, des pompiers et des aides à domicile âgés de 50 ans et plus ou présentant des comorbidités ;
- Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile à partir du 18 janvier 2021 ;
- Personnes présentant des pathologies à haut risque quel que soit leur âge.

Dès la fin février - début mars :

- Personnes âgées de 65 à 74 ans.

A partir du printemps 2021 :

- Personnes âgées de 50 à 64 ans ;
- Professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique ;
- Personnes vulnérables et précaires et les professionnels qui les prennent en charge ;
- Personnes vivant dans des hébergements confinés ou des lieux clos ;
- Reste de la population majeure.